



Projet de travaux
sur 8 bâtiments à
Robert-Espagne
(55) – passage
d'expertise de mars
2024

Office Public de l'Habitat de
la Meuse
Mars 2024

Vérification de
présence d'oiseaux
ou de chauves-souris
– visite
supplémentaire



biotope

Citation recommandée	Projet de travaux sur 8 bâtiments à Robert-Espagne (55) – passage d'expertise supplémentaire. 19p.	
Date	13/05/2024	
Nom de fichier	Diagnostic_oph_RobertEspagne	
Maître d'ouvrage	OPH de la Meuse 16 Rue André Theuriet CS 30195 55000 Bar-le-Duc	
Interlocuteur	Murat TOKMAK	E-mail : m.tokmak@groupeophmeuse.fr Téléphone : 03 29 85 18 35 / 06 10 44 62 57
Biotope, terrain et rédaction	Aurélie VERMUNT	E-mail : avermunt@biotope.fr Téléphone : 03 83 28 25 42
Biotope, terrain et Contrôleur qualité	Thomas ROUSSEL	E-mail : trousseil@biotope.fr Téléphone : 06 74 76 70 04

1 Contexte d'étude et méthode appliquée

Le précédent passage réalisé mi-janvier 2024 a permis de mettre en évidence la présence de nombreux nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) cassé ou en très bon état. Le Moineau domestique est aussi présent dans plusieurs bâtiments.

Du guano (crottes de chauves-souris) a aussi été observé sur des façades de deux bâtiments.

Avec une chiroptérologue, nous avons axé cette visite sur la recherche de chauves-souris et leur potentialité de présence au sein de différents bâtiments.

2 Expertise de mars 2024

2.1 Général

Les nids d'Hirondelle de fenêtre et le nid de Tourterelle turque précédemment identifiés étaient toujours en place.

Le Moineau domestique est toujours présent sur et au sein des bâtiments sur lesquels cette espèce avait précédemment été observée.

Deux bâtiments situés 4 rue de la Tuilerie et au 9 chemin du Trémont présentaient du guano de chauve-souris sur certaines de leurs façades et des toitures favorables à ce groupe.

2.1 Observations et habitats d'espèces de chauves-souris

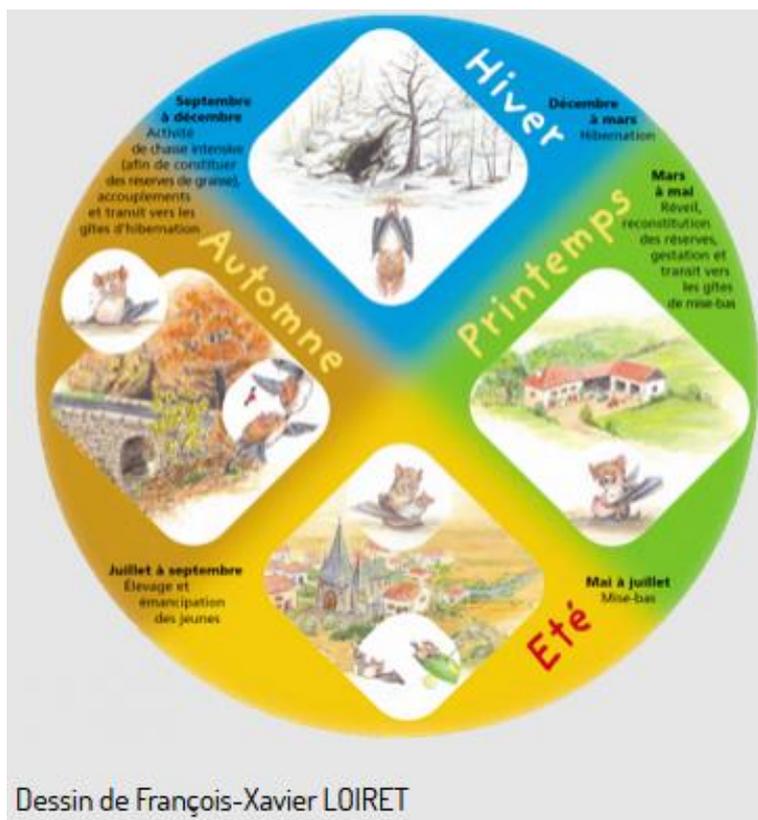
Un individu d'Hirondelle de fenêtre a été observé en vol à proximité des bâtiments.

De nombreux individus de Moineau domestique sont présents sous les toitures des bâtiments situés 2 et 4 rue de la Tuilerie et 8 et 9 chemin de Trémont.

Aucune chauve-souris n'a été observée ni entendue, les conditions climatiques étaient peu favorables : vent très frais, avec une température ressentie proche de 0°C.

Pour rappel, le cycle biologique des chauves-souris peut être divisé en 4 phases :

- **Au printemps**, les femelles gestantes recherchent des abris calmes et sombres : arbres creux, ponts, combles... Les mâles vivent généralement en solitaire.
- **A partir du mois de mai** les femelles se regroupent, mettent bas et élèvent leur unique petit de l'année. Les jeunes voleront et deviendront autonomes dès le mois d'août.
- **Durant l'automne**, mâles et femelles se regroupent pour l'accouplement et constituent des réserves de graisse vitales pour affronter les mois de jeûne hivernal.
- **Dès les premiers froids de l'hiver**, certaines chauves-souris gagnent des sites souterrains tranquilles offrant une température douce et constante et une hygrométrie élevée (grottes, mines, caves, fissures). Elles y séjourneront jusqu'au printemps en hibernation. D'autres passeront l'hiver dans des cavités d'arbres.



Les toitures des deux bâtiments (4 rue de la Tuilerie et au 9 chemin du Trémont) sont favorables aux chauves-souris pour leur période de transit printanier, leur reproduction et l'élevage des jeunes ainsi que le transit automnal mais pas pour leur hibernation.

3 Synthèses et recommandations

3.1 Synthèse et recommandations

- Hirondelle de fenêtre

Les travaux prévus vont provoquer la destruction d'au moins **29 nids d'Hirondelle de fenêtre**.

Les nids et les individus de cette espèce sont protégés par la loi. Une demande de dérogation va donc être nécessaire et devra être obtenue avant le début des travaux. Dans ce cadre, des mesures de type ERC (Evitement, Réduction et Compensation) devront être mises en œuvre. Une des principales mesures de compensation sera la mise en place de nids artificiels (58 au minimum).

Ces nids artificiels seront mis en place, si possible, au niveau des façades des bâtiments concernés (2,4,6,10 et 12 rue de la Tuilerie et 8 chemin de Trémont). Dans le cas où l'avancement de la toiture ne serait pas suffisant pour installer les nids artificiels après la pose de l'isolant, ils devront être installés au sein d'une structure nouvelle (type préau ou Tour à Hirondelles) ou sur les façades d'un bâtiment proche.

Ces travaux devront être réalisés avant la période de nidification des Hirondelles (mars-avril à fin août) ; soit au plus tard début mars (les premières hirondelles revenant de leur migration dès février pour les plus précoces).

- Moineau domestique

Les travaux prévus vont provoquer la destruction de nids de Moineau domestique au niveau de plusieurs bâtiments.

Les nids et les individus de cette espèce sont protégés par la loi. Une demande de dérogation va donc être nécessaire et devra être obtenue avant le début des travaux. Dans ce cadre, des mesures de type ERC (Evitement, Réduction et Compensation) devront être mises en œuvre. Une des principales mesures de compensation sera la mise en place de nids artificiels.

Le nombre exact de nids n'a pas pu être déterminé car ils sont placés sous la toiture des bâtiments. L'espèce est sans aucun doute nicheuse au niveau des bâtiments situés 2, 4 et 8 rue de la Tuilerie et 8 et 9 chemin de Trémont.

- Chiroptères

Des chauves-souris sont ou ont été présentes de façon plus ou moins temporaire au niveau des bâtiments situés 4 rue de la Tuilerie et 9 chemin de Trémont. Aucun individu ne semble pouvoir hiberner au sein de ces toitures. Des chauves-souris pourraient être présentes de la fin du printemps au début de l'automne.

L'habitat et les individus de toutes les espèces de chauves-souris sont protégés par la loi. Une demande de dérogation va donc être nécessaire et devra être obtenue avant le début des travaux. Dans ce cadre, des mesures de type ERC (Evitement, Réduction et Compensation) devront être mises en œuvre. Une des principales mesures de compensation sera la mise en place de gîtes à chiroptères.

Ces gîtes artificiels seront mis en place, si possible, au niveau des façades des bâtiments concernés (4 rue de la Tuilerie et 9 chemin de Trémont) ou au niveau de la future Tour à Hirondelles.

Une expertise complémentaire (sortie de gîte à la tombée de la nuit) durant l'été 2024 (juin/juillet) est nécessaire afin de définir si les espèces de chiroptères sont présentes au niveau des bâtiments, quelles espèces et durant quelle période de leur cycle de vie elles occupent ces toitures.

3.2 Bilan des observations par bâtiments et possibilité de réaliser des travaux

Adresses :	2 rue de la Tuilerie				4 rue de la Tuilerie				6 rue de la Tuilerie				8 rue de la Tuilerie				10 rue de la Tuilerie				12 rue de la Tuilerie				8 chemin de Trémont				9 chemin de Trémont			
Facades :	N	E	S	O	N	E	S	O	N	E	S	O	N	E	S	O	N	E	S	O	N	E	S	O	N	E	S	O	N	E	S	O
Nids d'Hirondelle de fenêtre	6						3				14								1	1		1	2				1					
Traces de tentatives de construction de nids d'Hirondelle de fenêtre		X		X			X			X	X	X		X	X	X		X	X	X		X	X		X	X	X	X			X	
Nids de Moineau domestique	X												X			X									X			X	X			X
Présence de chauves-souris dans la toiture						X		X																					X	X		X
Nécessité de réaliser des inventaires "chauves-souris" complémentaires en sortie de gîte en juin / juillet																																
					oui	oui	oui	oui																					oui	oui	oui	oui
Possibilité de réaliser les travaux sans dossier de dérogation	non				non	non	non				non		oui	oui	oui	oui			non	non			non	non			non		non	non	non	non

Les bâtiments situés 4 rue de la Tuilerie et 9 chemin de Trémont accueillent (ou ont accueilli en 2023) des chauves-souris au sein de leurs toitures (observation de guano sur les façades et sur les rebords de certaines fenêtres). Il est nécessaire de connaître les espèces qui fréquentent (si c'est toujours le cas en 2024) ces toitures et à quels moments de leur cycles biologiques elles les fréquentent. Une expertise complémentaire est donc indispensable en juin/juillet 2024, en sortie de gîte (à la tombée de la nuit).

Les autres bâtiments accueillent des nids d'Hirondelle de fenêtre sur au moins une de leurs façades. Il faudrait se rapprocher des services instructeurs pour savoir si les travaux peuvent commencer sur les façades ne présentant aucun nid d'espèce protégée.

Concernant le Moineau domestique, nous ne pouvons pas dire exactement combien d'individus occupent chaque façades (au moins 1 couple à chaque fois).

3.3 Exemples de nids et nichoirs à mettre en place

- Nids d'Hirondelle de fenêtre à installer sur des façades :



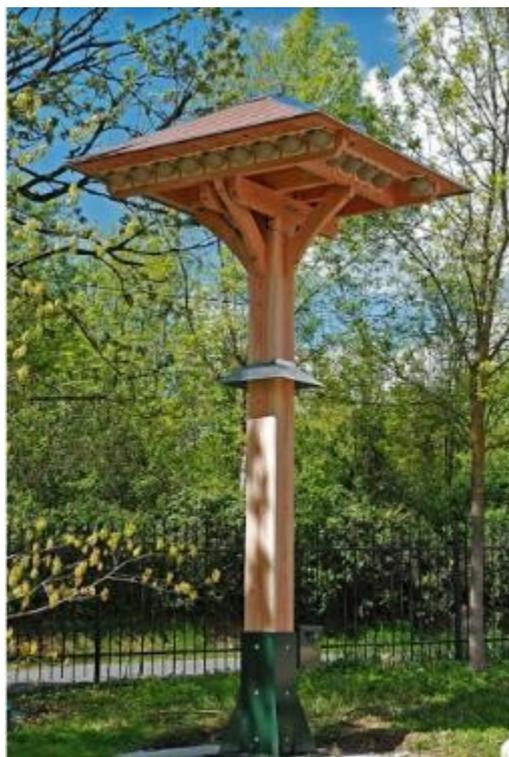
Exemple de nid double en béton de bois, avec planchettes en fibre de ciment naturel, pour Hirondelles de fenêtre (source : <https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/nid-double-en-beton-de-bois-planchettes-fibre-ciment-naturel-pour-hirondelles-de-fenetre/>)

Ces nids pour Hirondelles de fenêtre pourront être installés sur les façades des bâtiments si le débord de la toiture est suffisant après isolation (au moins 30cm).

Des protections peuvent être installées afin de limiter la salissure dues aux fientes des oiseaux : planches à fientes, en béton ou en acier thermolaqué (source : <https://nichoirs-pour-oiseaux.com/categorie-produit/nos-autres-produits/>) :



- Exemple de tours à hirondelles (source : <https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/tour-a-hirondelle/> à gauche et <http://www.biosymbiose.fr/> à droite) :



Si une tour est installée, celle-ci devra être munie d'un système de repasse automatique (alimentée via un kit solaire) afin d'attirer les hirondelles à leur retour au printemps. La diffusion des cris d'hirondelles sera programmée de telle façon que cette repasse ne fonctionne que durant la période de présence de ces oiseaux (de mi-mars à fin août, uniquement de jour).

Compte-tenu du très grand nombre de chats sur ce secteur, le poteau supportant la structure devra bien être équipé d'un cône anti-prédateurs.

Cette structure sera installée au nord des bâtiments (secteur entouré de rouge ci-dessous).



Aucun nid artificiel pour Hironde de fenêtre ne devrait ainsi être installé sur les bâtiments si le choix technique de la tour est retenu.

- Exemple de nichoir favorable au Moineau domestique (source : <https://www.wildcare.eu/schwegler-1sp-sparrow-terrace.html>) :



Ce type de nichoir peut être intégré à la future isolation de façade (1 nichoir par façade actuellement occupée par l'espèce) ou sur la future structure allant supporter les nids pour Hironnelles (7 nichoirs minimum).

- Gîtes à chauve-souris :

Des gîtes artificiels pour les chauves-souris pourront aussi être installés sur les façades des bâtiments allant faire l'objet de travaux (<https://nichoirs-pour-oiseaux.com/categorie-produit/nos-nichoirs/nichoirs-chauves-souris/>) ou sur la future tour pour Hironnelles.



Gîte à suspendre



Gîtes à intégrer dans le bâti



Siège social :
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr